

SEANCE DU 11 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du deux mars deux mil vingt-et-un, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

Etaient présents : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Catherine PATUREL, Madeleine BRETAGNE, Alain SCHIRRER, Sylvie COURTEILLE, Thierry LIPCZAK, Béatrice PINCEMAIL, François BRIERE, Ingrid VASSE, Sylvain ALIPRANDI, Dominique LEMAIRE-VEHENT, Sandrine PAVILLA, Patrick JOLIVEL formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Etait absent : Luc RICHARD

Madeleine BRETAGNE a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents

Le maire demande l'ouverture de la séance à 19 h 00

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte administratif 2020
 - Approbation du Compte de gestion 2020 – Trésorerie
 - Adoption du règlement intérieur du personnel communal
 - Désignation d'un correspondant (réfèrent) sécurité routière
 - Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
 - Signature du bail entre la commune et le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable.
- Affaires diverses

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET COMMUNAL – N° 07

L'ensemble des résultats, en section de fonctionnement est en excédent de 500 453.27 € et en section d'investissement, en excédent de 92 708.48 € dont 112 113 € de dépenses de restes à réaliser.

Le Conseil municipal arrête les résultats définitifs à l'unanimité. Monsieur le Maire s'étant retiré.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2020 DRESSÉ PAR LE RECEVEUR – N°08

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, le Conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion 2020 du budget communal dressé par le receveur n'appelle ni observation ni réserve et que les comptes sont identiques au Compte administratif.

ADOPTION REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL – N° 09

Le règlement intérieur du personnel communal a pour objectif d'organiser la vie et les conditions d'exécution du travail dans la commune, de fixer les règles de discipline intérieure, de rappeler les garanties qui sont attachées à l'application de ces règles, de préciser les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le règlement intérieur du personnel dont le texte est joint à la présente délibération
- informe que ce règlement sera communiqué à tout agent employé à la commune,
- donne tout pouvoir au Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT (REFERENT) SECURITE ROUTIERE – N° 10

Les Maires ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière.

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant sécurité routière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la désignation d'Alain SCHIRRER comme référent sécurité routière.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES : N° 11

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

Désigne M Pascal LEPETIT en tant que membre titulaire de la CLECT et M Alain SCHIRRER en tant que membre suppléant de la CLECT afin d'y représenter la commune.

SIGNATURE BAIL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE – N° 12

Le Maire rappelle que le bail emphytéotique signé en 1992 entre le SIAEP et la Commune a pris fin et qu'il est nécessaire de renouveler les conditions d'occupation des bâtiments par le Syndicat en rédigeant un nouveau bail. Un loyer doit être défini.

Le Conseil municipal à l'unanimité, accepte le montant de 12 000 € de loyer annuel et autorise le Maire :

- a demandé la rédaction d'un nouveau bail,
- a signé l'ensemble des documents afférent à ce dossier.

AFFAIRES DIVERSES

TOUR DE TABLE

C.PATUREL informe qu'une matinée de nettoyage de la Vesgre sera organisée par la municipalité le 20 mars 2021.

C.PATUREL informe qu'un nettoyage du lavoir sera organisé, en fonction de la météo, soit le 24 avril ou le 05 juin 2021.

A.SCHIRRER informe que la maintenance de la station d'épuration risque d'entraîner des dépenses onéreuses sur l'année 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.
Le prochain Conseil n'a pas été fixé.

Le Maire
Pascal LEPETIT

La Secrétaire
Madeleine BRETAGNE,